

PAM/PNUE
Athènes, 2004



Introduction

1. À leur Treizième réunion tenue à Catane du 11 au 14 novembre 2003, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat de «*lancer l'évaluation externe d'ensemble du PAM*», en précisant qu'«*au cours de ce processus le document «Projet d'évaluation stratégique du cadre général de la Convention de Barcelone (Évaluation du PAM)» pourrait être considéré comme un apport, tout en veillant à tenir compte d'autres apports émanant de Parties contractantes*»

2. En vue de mener une approche transparente et pleinement participative, le Secrétariat a convoqué une réunion de lancement du processus d'évaluation externe du PAM aux débats de laquelle toutes les Parties contractantes ont été appelées à prendre une part active ainsi que les trois consultants chargés d'établir l'évaluation. La réunion s'est tenue à Athènes les 9 et 10 décembre 2004, à l'hôtel «Holiday Inn».

Participation

3. Ont pris part à la réunion les représentants des Parties contractantes ci-après à la Convention de Barcelone: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Communauté européenne, Chypre, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, Slovénie, Tunisie et Turquie.

4. Ont également pris part à la réunion les trois consultants chargés de réaliser l'évaluation externe d'ensemble du PAM.

5. Le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée était représenté par le Coordonnateur, le Coordonnateur adjoint, le Coordonnateur du MED POL, le fonctionnaire d'administration/gestion des fonds, le fonctionnaire chargé de l'information, la directrice du CAR/ASP, le directeur du CAR/PAP et une experte du CAR/PB. Il a fait office de secrétariat de la réunion.

6. La liste complète des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour:

Ouverture de la réunion

7. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants à Athènes. Il a souligné l'importance de la réunion, ce dont témoignait la présence en nombre des Parties contractantes, puisqu'il s'agissait de lancer, en application d'une décision prise à Catane en 2003, un processus d'évaluation destiné à préparer le terrain à la formulation d'une nouvelle phase du PAM pour les années 2006-2015. Il a présenté les trois membres de l'équipe chargée de l'évaluation externe et a invité la réunion à procéder aux formalités d'usage avant d'aborder ses travaux de fond.

Point 2 de l'ordre du jour:

Règlement intérieur et élection du Bureau

8. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, la réunion a élu son Bureau avec la composition suivante:

Présidente : Mme Maria Dalla Costa (Italie)

Vice-Président: M. Mohamed Borhan (Égypte)

Rapporteur : M. Vincent Gauci (Malte)

Point 3 de l'ordre du jour: **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

9. La réunion a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire établi et distribué par le Secrétariat sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.261/1. L'ordre du jour est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport. Le Coordonnateur a rappelé aux participants qu'ils pouvaient, s'ils le souhaitaient, diviser leurs travaux en constituant, entre les débats de la plénière, des groupes de travail qui traiteraient séparément des questions dont les trois évaluateurs s'étaient réparti la charge. Après un bref échange de vues, la réunion a décidé qu'elle mènerait tous ses travaux en plénière.

Point 4 de l'ordre du jour: **Évaluation externe du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM)**

10. Après avoir saisi la réunion du document UNEP(DEC)WG.261/3 «*Évaluation externe du Plan d'action pour la Méditerranée – Proposition d'approche et de méthodologie*» qui allait servir de base à ses délibérations, le Coordonnateur a retracé l'arrière-plan de l'exercice en cours de lancement, évoqué les évaluations déjà achevées ou sur le point de l'être pour les diverses composantes du PAM et le Projet d'évaluation du cadre stratégique (Évaluation interne) soumis à la réunion de Catane de novembre 2003. Puis il a exposé les principaux aspects que les évaluateurs auraient à aborder en vue de dégager des perspectives pour le rôle et l'action du PAM au cours des prochaines années: état actuel de la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles, synergie et intégration des CAR et de l'Unité MED, relations avec la Commission européenne et les autres conventions et processus régionaux et internationaux, rôle de la CMDD, rôle des points focaux nationaux et visibilité du PAM. Le texte in extenso de la déclaration liminaire du Coordonnateur est reproduit à l'**annexe III** du présent rapport.

11. À l'issue de cette déclaration, la Présidente a proposé à la réunion un premier tour de table pour recueillir ses vues initiales sur le processus d'évaluation.

Débat général: objet et portée de l'évaluation

12. Tous les intervenants ont félicité le Coordonnateur pour la clarté et la pertinence de son intervention liminaire qui permettait de bien mettre en perspective l'exercice, de préciser ses objectifs et de contribuer à l'efficacité des délibérations qui allaient suivre

13 Au cours du débat, la plupart des représentants des Parties contractantes sont intervenus. Pour les uns, le PAM était «à la croisée des chemins» et il incombait de ne pas sous-estimer la portée du débat qui allait s'instaurer pour choisir la bonne voie, faute de quoi la dynamique du processus lancé voici 30 ans pourrait être rompue. Toutes les questions à traiter étaient importantes et c'était pourquoi le travail en plénière s'imposait. Par conséquent, l'évaluation ne devait pas être une fin en soi mais un outil pour concevoir l'avenir. L'environnement avait été le domaine privilégié du PAM au départ, mais à la suite des sommets de Rio et de Johannesburg, un recentrage s'était progressivement opéré autour du concept de développement durable et il convenait de l'ancrer davantage, d'intégrer les dimensions sociale et économique dans l'environnement, de revoir dans ce sens les objectifs du programme, d'élargir la gamme de ses activités. Le monde changeait, tout comme les mentalités, de nouveaux problèmes se faisaient jour, de nouvelles formes de pollution et de dégradation se manifestaient, et c'étaient autant de réalités à prendre en compte.

14 Par contre, pour d'autres représentants, cette réorientation avait été déjà acceptée et traduite dans les faits. Par conséquent, l'on savait où l'on allait aller et ce que l'on attendait avant tout de l'évaluation externe était qu'elle précise les moyens d'améliorer et de renforcer le travail accompli dans le cadre du programme sur tous les fronts: respect des obligations juridiques, lutte contre la pollution d'origine terrestre et maritime, conservation de la biodiversité, gestion intégrée du littoral, sauvegarde du patrimoine historique. Savoir où l'on allait ne signifiait pas que l'on excluait les évolutions récentes et le message de Johannesburg. Mais le développement durable reposait sur trois piliers – social, économique, environnemental – et le PAM, adossé à une convention environnementale, avait pour mandat de privilégier le pilier environnemental sans perdre de vue les liens avec les deux autres, lesquels relevaient d'autres instances spécialisées comme le PNUD ou l'ONUDI. Du reste, le PAM avait commencé à «penser développement durable» bien avant que le terme et le concept aient été forgés et, dans ce sens, il n'y avait aucun Protocole qui ne fût directement au service du développement durable. Avant de «faire du neuf», la priorité était de veiller à ce que les Protocoles soient ratifiés et appliqués, en aidant les pays qui avaient des difficultés à le faire. En 1996, le PAM s'était doté d'un nouvel organe consultatif, la Commission méditerranéenne du développement durable, qui lui avait permis de s'ouvrir à la société civile et de commencer à faire le lien entre l'environnement et les problématiques plus larges et complexes mises en avant à Johannesburg. Mais pour un autre représentant, si l'on voulait mieux définir les priorités d'action et les objectifs de la Phase III, un bilan précis, circonstancié, recensant les lacunes et les réussites du programme au cours des dernières années, était indispensable, et il fallait donner aux évaluateurs les moyens en temps et en ressources de l'établir.

15. La question de la visibilité a été mise en relief à plusieurs reprises. Le PAM restait encore mal connu, tant auprès des autres organisations actives en Méditerranée qu'au sein même de chaque pays en dehors du ministère chargé des rapports avec le PAM – le plus souvent celui de l'environnement. Il fallait examiner la perception que l'on avait du PAM dans la communauté qui lui était extérieure pour mieux ouvrir le programme à celle-ci, et il incombait aux pays de prendre des initiatives pour remédier à un déficit d'image fréquemment signalé lors des réunions des Parties, les points focaux nationaux ayant un rôle important à jouer à cet égard, tout comme le Secrétariat qui était invité à prendre des initiatives avec l'administration et les ONG de chaque pays pour organiser des manifestations et séminaires d'information sur le PAM.

16. Deux participants ont insisté sur la dimension sous-régionale, et notamment les accords associant pays CE et hors CE. D'autres ont fait référence aux CAR pour indiquer qu'au moins trois d'entre eux – PB, PP et PAP - travaillaient sur des thèmes de développement durable et mais que leurs activités devraient être mieux intégrées sous l'égide de l'Unité de coordination. En outre, il a été souligné que l'évaluation ne pourrait négliger les performances des pays eux-mêmes, notamment en ce qui concernant l'application des instruments juridiques et l'efficacité réelle des points focaux nationaux (PFN). Un représentant, tout en admettant que le PAM devrait limiter son action à l'environnement, a fait valoir que, dans son action future, il aurait à trouver les moyens et les outils pour faire passer les idées et les propositions de son expertise environnementale dans le champ du social et de l'économique, grâce à un travail interministériel et multiacteurs au niveau de chaque pays et en s'inspirant au besoin des avancées de l'UE dans ce domaine, notamment du processus de Cardiff.

17. La Présidente a noté que le débat, de haute tenue et déjà nourri, qui venait de s'instaurer, semblait à maints égards répondre déjà en partie au projet de questionnaire destiné aux PFN et aux partenaires nationaux et internationaux qui avait été distribué pour la réunion. Mais il convenait aussi de se concentrer davantage sur l'objet même de la réunion, à savoir l'approche et la méthodologie de l'évaluation, et ne pas empiéter sur le travail que

les évaluateurs auraient à faire en prolongeant par trop la discussion sur la nature et la solution des problèmes. S'agissant du développement durable, qui, à l'évidence, avait marqué le passage de la Phase I à la Phase II du PAM, les conclusions de Johannesburg l'avaient rendu plus complexe et des secteurs entiers de l'économie, comme l'énergie et les transports, ne pouvaient être aujourd'hui être pensés et gérés sans prendre en compte leurs incidences environnementales.

18. Le Coordonnateur du PAM, notant à son tour le grand intérêt du débat, a estimé qu'il faudrait garder à l'esprit les arguments très valables qui venaient d'être développés lorsqu'on aborderait les points concrets sur lesquels l'équipe des évaluateurs souhaitait obtenir des éclaircissements. S'agissant de la question du développement durable et de la place que la CMDD devrait occuper à l'avenir, il lui paraissait que cette question avait été amplement débattue et réglée lors des récentes réunions institutionnelles et qu'il n'y avait pas lieu d'y revenir. L'une des tâches des évaluateurs consisterait à recommander aux Parties contractantes comment faire du développement durable le pôle de convergence de la Phase III. Certes, la Convention de Barcelone était d'abord environnementale, mais si elle avait été révisée en 1995 c'était précisément pour élargir son champ d'action en fonction des conclusions de Rio, pour promouvoir le développement durable et mettre en œuvre ses objectifs, comme le stipulaient expressément les dispositions et obligations générales du Traité. C'était là une ligne définitivement adoptée par les Parties, que l'équipe des évaluateurs devrait prendre en compte et sur laquelle il ne pouvait y avoir de contestation. Enfin, le Coordonnateur a demandé aux participants de continuer à intervenir avec franchise, car c'était le meilleur moyen d'aider les évaluateurs dans leur tâche.

19. Un intervenant a fait observer que la question du respect des obligations juridiques et du mécanisme nécessaire pour l'obtenir n'avait pas été suffisamment soulignée, un autre que plusieurs outils tels que des recommandations, lignes directrices d'organisations comme l'OCDE, etc., pouvaient être des auxiliaires très utiles. Un troisième intervenant a estimé au contraire que l'expérience prouvait qu'aucune de ces formules n'était opérante si elle n'était pas contraignante et que le processus amorcé pour mettre en place un mécanisme de respect de la Convention et des Protocoles devrait être poursuivi et mené à bien, et s'accompagner d'un examen soigneux des raisons de la non-ratification par les pays de tel ou tel instrument, ce qui permettrait au besoin d'envisager de nouveaux amendements pour rendre les textes plus applicables.

20. Deux intervenants ont conclu de ce premier débat général qu'il leur semblait qu'on cherchait à faire pression sur les évaluateurs pour les amener à envisager des changements importants. Or, on ne devait pas méconnaître la valeur des évaluations faites jusqu'à présent, aussi bien de celles des CAR que de l'évaluation stratégique du cadre général de la Convention faite en interne en 2003. À ce propos, il serait utile que le Secrétariat fasse le point des évaluations en cours. Les évaluations des CAR/PAP et PB, celle des 100 sites historiques, avaient généralement été jugées pertinentes et objectives, et l'équipe des évaluateurs pourrait se fonder sur elles, elle ne partait pas de zéro et il ne fallait jamais perdre de vue qu'elle faisait une évaluation « externe », ce qui impliquait qu'on lui laissât la plus grande latitude et souplesse possible.

Examen de l'approche et de la méthodologie de l'évaluation

21. M. Delmar Blasko, consultant du PAM et chef de l'équipe des évaluateurs, après avoir présenté ses antécédents, notamment comme Secrétaire général de la Convention de Ramsar, a résumé les principaux points du débat qui venait d'avoir lieu en déclarant qu'ils seraient dûment pris en compte dans le travail de l'équipe, notamment lorsque le consensus n'était pas évident comme sur les questions du développement durable, de la CMDD, du mécanisme de respect des obligations. Mais, dès ce stade, il tenait à faire observer que lui-même et ses deux collègues, selon le contrat qui les liaient au PAM, ne travaillaient qu'à

temps partiel et qu'ils ne pourraient, sur certaines questions qui avaient été soulevées, comme la mise en œuvre des instruments juridiques dans chaque pays, entrer dans un travail d'analyse approfondie. Puis il a présenté en détail le contenu du document de travail de la réunion «*Évaluation externe du plan d'action pour la Méditerranée – Proposition d'approche et de méthodologie*» (UNEP(DC)/MED WG.261/3), à savoir le calendrier, le contexte et le but de l'évaluation, les questions à traiter, les tâches des consultants et la méthodologie à adopter. Ce faisant, il a indiqué les aspects sur lesquels l'équipe souhaitait obtenir des avis et des éclaircissements, y compris le «*Projet de questionnaire*» qui avait été distribué aux participants en complément au document principal.

22. À la suite de cette présentation, la réunion est passée à l'examen du document de travail, section par section.

Calendrier de l'évaluation

23. Le calendrier présenté dans le document de travail a fait l'objet d'une longue discussion où plusieurs participants se sont interrogés sur l'exiguïté des délais entre certaines étapes, sur l'utilité, le contenu et les destinataires du ou des questionnaires envisagés, sur les contraintes de temps excessives pour la collecte de l'information, et sur l'identité des partenaires à consulter. Le libellé du calendrier a été en partie revu pour le rendre plus précis et explicite et il a été convenu qu'à la fin février 2005 un avant-projet déjà assez substantiel serait distribué aux PF des Parties et aux partenaires du PAM impliqués dans ses activités. Enfin, il a également été convenu de revoir les échéances de la fin juillet et du début septembre pour la soumission de la deuxième version et la tenue de la troisième réunion, en raison des congés du mois d'août.

24. Le problème du questionnaire a été soulevé. Un consensus s'est établi pour considérer que, sous sa forme actuelle, il était à la fois trop général, trop complexe et trop vague et qu'il exigerait trop de temps pour qu'il lui soit répondu utilement, notamment sur des points qui étaient politiquement délicats. Le questionnaire adressé aux PF devrait donc être simplifié et plus ciblé, d'une utilisation commode, et ne pas faire double emploi avec le questionnaire adressé pour les rapports nationaux sur la mise en œuvre. Et l'on pourrait garder éventuellement le questionnaire général pour orienter les entretiens personnels. Il a été rappelé en outre que les pays étaient tenus d'adresser au Secrétariat, avant le 15 janvier 2005, leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles pour l'exercice précédent 2002-2003, en application de l'article 28 de la Convention. Malgré les doutes exprimés par certains participants sur le respect du délai de soumission précité, la réunion est convenue que les évaluateurs pourraient recueillir, à propos de la situation dans les pays, nombre de renseignements dans ceux des rapports nationaux qui seraient mis en temps voulu à leur disposition. M. Blasko a proposé que les PFN indiquent eux-mêmes aux évaluateurs le moyen d'obtenir la consultation la plus réaliste et la plus efficace dans leurs pays respectifs.

25. À ce point de la discussion, un représentant a estimé qu'il ressortait de toutes les interventions faites jusqu'ici par les participants – représentants des Parties, évaluateurs et membres du Secrétariat – que la contrainte du temps imparti pour l'exercice était très forte et qu'il était à craindre, dans ces conditions, que l'équipe d'évaluation ne puisse avoir tous les contacts, obtenir les nombreuses informations – notamment sur la mise en œuvre dans les pays -, effectuer les synthèses et tirer les conclusions nécessaires pour que leur travail soit couronné de succès. Or, il s'agissait pour le PAM d'une occasion unique d'avoir une évaluation d'ensemble indépendante, puisque les évaluations précédentes avaient concerné des composantes du programme et que la seule évaluation générale du PAM avait été en fait une «auto-évaluation» menée sous la conduite du Bureau. Cette occasion, il ne fallait pas la gâcher. Aussi proposait-il que le rapport qui serait soumis en novembre 2005 à la

COP 14 de Slovénie soit un avant-projet, que l'évaluation soit poursuivie au delà de la COP 14 et aboutisse à un rapport final qui serait soumis à la COP 15 deux ans plus tard.

26. Deux autres représentants ont souscrit à cet avis. L'un a suggéré que l'exercice soit non seulement prolongé jusqu'à la COP 15 mais répété périodiquement dans le long terme, qu'il mette en évidence les déficiences et les lacunes non pour blâmer les pays mais pour les aider à y remédier et que l'on supprime de l'évaluation l'adjectif «externe» qui n'avait pas de sens puisque c'était le PAM qui avait recruté les évaluateurs, qui encadrait le processus et que les PFN étaient consultés en priorité. L'autre représentant a souhaité que l'exercice ainsi prolongé s'effectue sur la base d'indicateurs mesurables.

27. Répondant à une demande d'information faite précédemment par un participant sur les évaluations en cours, le Coordonnateur du MED POL a évoqué brièvement ce que serait l'évaluation en cours d'achèvement: pour ce programme: indépendante car faite uniquement par des évaluateurs externes qui avaient eu la possibilité de consulter les coordonnateurs nationaux pour le MED POL et d'interroger des partenaires du programme en les choisissant librement sur une liste qui leur avait été remise, sans interférences des responsables du MED POL et du Secrétariat du PAM dans leur travail. Cet exercice, effectué en l'espace de 7 mois, lui semblait tout à fait transposable pour l'exercice d'évaluation d'ensemble du PAM. Seules les Parties contractantes seraient habilitées à juger du résultat et de la validité des recommandations des évaluateurs. Le Coordonnateur du MED POL a ajouté que s'agissant des rapports nationaux, ils comporteraient assurément des éléments d'information utiles, mais qu'il ne fallait pas en attendre des appréciations détaillées sur la mise en œuvre de tel ou tel Protocole, compte tenu de la présentation simplifiée du questionnaire qui était adressé aux PFN.

28. La Présidente ayant relevé parmi les participants certaines divergences sensibles sur la nature même du processus de l'évaluation en cours de lancement, le Coordonnateur du PAM a tenu à mettre les choses au point. La recommandation des Parties contractantes à Catane était parfaitement explicite: elles souhaitaient obtenir une évaluation d'ensemble externe du PAM lors de leur réunion de 2005, sans autres conditions restrictives, et la réunion n'avait pas de mandat pour changer le libellé de la décision. Même le terme «externe» avait été alors discuté et avalisé, et ce n'était ni le lieu ni le moment d'y revenir. Il ne fallait donc pas «mettre la charrue avant les bœufs» en décidant d'avance que le rapport ne serait pas assez substantiel pour être agréé par les Parties. C'était une question de confiance à l'égard des évaluateurs. Si ces derniers, en menant leurs travaux, constataient qu'ils manquaient de temps, d'informations et de contributions pour aller au fond de leur évaluation, ils ne manqueraient pas de l'expliquer dans leurs recommandations et il reviendrait à la réunion des Parties de se prononcer sur la suite à donner, éventuellement en allant dans le sens proposé par des participants. Cela dit, la discussion avait permis des avancées significatives et il était temps de la clore sur les points suivants: questionnaire remanié et simplifié, mise à disposition des évaluateurs de toutes les évaluations précédentes et des listes des partenaires officiels du PAM, OIG, ONG et agences des Nations Unies que l'équipe pourrait choisir librement de consulter sur la base de leur implication active dans le processus du PAM.

29. La réunion a admis que les interventions avaient permis de donner suffisamment d'indications constructives aux évaluateurs et s'est ralliée à la proposition du Secrétariat.

Contexte de l'évaluation

39. M. Blasko a présenté les paragraphes 4-8 du document de travail relatifs au contexte de l'évaluation en soulignant que le PAM s'inscrivait dans une région et un monde en pleine évolution où des processus nouveaux et déterminants étaient à l'œuvre, et qu'il dépendait du programme d'utiliser ces facteurs à son avantage ou à son détriment.

40. Outre quelques modifications de forme, plusieurs participants ont demandé d'enrichir la section en précisant des éléments et en insérant d'autres acteurs et processus: la conférence euro-méditerranéenne de 2005 devait s'accompagner de la mention du partenariat euro-méditerranéen dont elle marquerait le dixième anniversaire ainsi que de la mise en place de la zone de libre-échange à l'horizon 2010; la mention du FEM était à faire de manière plus rigoureuse, compte tenu de son apport avec le Projet FEM MED en voie d'achèvement dans le cadre du PAS et du MED POL. Il a également été proposé de citer sa SMDD, qui devrait concerner non seulement le PAM mais l'ensemble de la région, les initiatives de type II, la ratification du Protocole de Kyoto, les bailleurs de fonds bilatéraux (qui n'étaient pas toujours méditerranéens, comme l'Allemagne). Trois représentants se sont interrogé sur l'opportunité de faire référence au rôle des États-Unis dans la région. Enfin, en marge de la discussion et en dehors du cadre préétabli de la présente évaluation, deux participants ont préconisé dans l'avenir une systématisation de l'évaluation du PAM et de son suivi.

But de l'évaluation

41. M. Blasko a présenté la section 9 du document de travail se composant de deux paragraphes; l'un portant avant tout sur le bilan de la phase II, le second sur les perspectives et les recommandations concernant la phase III en fonction du bilan. Notant qu'un bilan approfondi de la Phase II avait déjà été demandé par des représentants, le consultant a réitéré que le manque de temps incitait les évaluateurs à se concentrer sur les perspectives de la Phase III.

42. Neuf participants sont intervenus pour déclarer qu'au contraire il leur semblait que l'accent était à mettre sur le bilan, car il illustrerait les déficiences et les lacunes d'où découleraient automatiquement les mesures à prendre pour le futur. Lors de ces interventions, il a été indiqué que, dans l'ensemble, le document de travail donnait souvent l'impression que les Parties contractantes étaient en quelque sorte extérieures au PAM alors que le PAM n'était que ce qu'elles avaient décidé d'en faire et qu'il fallait avant tout leur en imputer les échecs et les succès. Il a en outre été demandé de parler plutôt de «bilan diagnostique», nécessaire pour mieux définir et cadrer la Phase III, et de ne pas oublier, lorsque seraient dégagées des perspectives, qu'une Stratégie méditerranéenne (SMDD) était en cours d'élaboration et qu'elle servirait à articuler le programme futur. Enfin, l'un des intervenants s'est demandé s'il n'y avait pas d'interprétation abusive du mandat donné par les Parties pour l'évaluation lorsqu'on parlait constamment d'une Phase III, notion qui n'apparaissait nullement dans les recommandations de Catane.

Questions à traiter

43. M. Blasko a présenté la section 10 du document de travail indiquant qu'il s'agissait en fait d'une manière plus opérationnelle d'exposer les buts de l'évaluation. Un représentant a fait valoir, à propos de ces questions et dans une perspective plus générale, qu'il y avait un aspect du PAM qui n'avait nullement été pris en compte jusque là, à savoir l'aspect politique. Si l'on entrait dans le détail des mesures prises en application des recommandations et des décisions des Parties, les résultats paraîtraient sans doute assez maigres. Mais ce serait une impression faussement négative. Le PAM allait bientôt fêter ses trente ans, tous les pays s'y trouvaient sur un pied d'égalité, et l'on ne saurait, par exemple, juger ses performances à l'aune de la CE, car il n'affectait pas de crédits importants à des infrastructures et/ou activités de dépollution, si bien qu'il ne pouvait user de sanctions en cas de manquement aux obligations juridiques. Mais sans le PAM, les mentalités auraient indéniablement évolué moins vite.

44. Un autre représentant est intervenu dans le même sens en citant l'un des dix engagements pris dans la déclaration de Gênes de 1985, celui de mettre en place des stations d'épuration dans toutes les villes méditerranéennes de plus de 100 000 habitants. Vingt ans après, on était loin du compte, mais une pression avait été mise sur les responsables de ces agglomérations pour qu'ils agissent en faveur de cet objectif. Pour sa part, le Coordonnateur du MED POL a expliqué qu'il en allait de même pour les «points chauds» de pollution; bien ne disposant pas de fonds pour des projets, le PAM avait pu préparer le terrain à l'action en permettant des études de préinvestissement, des interventions après les PAC, des activités de renforcement des capacités, comme pour la gestion des stations d'épuration, etc.

Tâches des consultants

45. Plusieurs modifications de forme et ajouts ont été apportés à la section 11 du document de travail au cours d'un examen soigneux du texte. Des participants ont estimé que les évaluateurs auraient à examiner les effets des recommandations des Parties, à recueillir l'avis d'autres organisations actives dans la région, et que les Parties n'auraient pas seulement à juger le travail fait par le Secrétariat et ses composantes mais que toutes les composantes du PAM auraient aussi à juger le comportement et les performances des pays. Un participant a mis en garde contre la tendance, lors de ces examens, à introduire sans cesse de nouveaux éléments et à étoffer les listes d'organisations et d'acteurs, car l'on s'exposait alors à des omissions et il fallait mieux s'en tenir à un plan général. Un autre a estimé que la discussion sur la répartition des tâches entre les trois évaluateurs outrepassait les compétences de la réunion qui n'avait pas à s'immiscer dans celles de l'équipe d'évaluation, laquelle avait toute liberté d'organiser son travail comme elle l'entendait, faute de quoi l'évaluation externe n'aurait plus aucun sens.

46. À l'issue de cet examen et en conclusion des débats de la première journée, le chef de l'équipe d'évaluation a avisé les représentants que, le lendemain après la clôture de la réunion et le surlendemain, lui et ses deux collègues se tiendraient à leur disposition pour commencer des entretiens bilatéraux et préparer éventuellement des missions et de consultations dans leurs pays respectifs.

Méthodologie

47. À l'issue de l'examen de la section «méthodologie» du document, le Coordonnateur, en réponse à certaines remarques, a indiqué que, dans l'esprit du Secrétariat, toutes les composantes du PAM – CAR, MED POL, REMPEC, CMDD – devaient être analysées au même niveau et avec le même poids, et que seule la CMDD n'a pas fait encore l'objet d'une évaluation séparée mais d'une sorte d'auto-évaluation établie par une «task force» issue de ses membres. Le manque de ressources affectées à l'exercice avait souvent été mentionné, tout comme le manque de temps qui en était le corollaire. Cela faisait effectivement partie des contraintes acceptées au départ. Le Secrétariat avait toute confiance dans l'équipe d'évaluation, et il le répétait, cette équipe aurait toute latitude de faire état dans son rapport des limites de son travail si elle le jugeait nécessaire. Le document de la réunion à l'examen, qui relevait de la responsabilité du Secrétariat, serait remanié en tenant compte des observations des participants et, d'ici la fin de l'année, les évaluations du MED POL, du CAR/PP et du CAR/TDE seraient prêtes et à la disposition des évaluateurs

48. S'agissant des contraintes de temps et de ressources, M. Blasko, chef de l'équipe d'évaluation, a précisé qu'un total de 30 jours pour chaque consultant, depuis le moment où l'exercice avait démarré jusqu'à son terme qui serait la soumission aux Parties contractantes en novembre 2005, correspondait à la rémunération prévue par les contrats, sans que des ressources soient disponibles pour une prolongation. L'équipe avait pris soigneusement note des remarques de participants concernant les inconvénients des entretiens par téléphone, la nécessité de bien préparer les entretiens personnels et les missions sur place en avertissant

à l'avance les intéressés pour qu'ils recueillent toutes les informations voulues, la possibilité de recourir à la vidéo-conférence, et dans le réaménagement envisagé de la répartition des tâches, l'impératif d'un travail conjoint entre évaluateurs.

49. Un représentant a considéré que la contrainte de temps était très lourde puisque, en calculant le temps imparti par consultant, les jours déjà engagés dans l'exercice, les jours fériés et le calendrier prévu de fin octobre 2004 à fin novembre 2005, on arrivait à un délai effectif de travail restant inférieur à 10% du temps du calendrier. Le Coordonnateur a reconnu que c'était un problème qui serait éventuellement discuté avec l'équipe en temps utile, et qu'il n'excluait pas la recherche de fonds supplémentaires si le besoin s'en faisait absolument sentir. Mais encore une fois, cette contrainte avait été décidée à Catane, et le mandat était de mener à bien l'évaluation en respectant ce paramètre.

50. Le Secrétariat a distribué aux participants la partie méthodologique du document remaniée par les évaluateurs sur la base des observations formulées lors des interventions précédentes. La réunion l'a examinée et a émis de nouvelles remarques qui ont été intégrées dans le texte.

51. Au sujet du questionnaire, déjà discuté au début de la réunion, les participants sont convenus qu'il serait, comme prévu, remanié pour être simplifié et rendu plus spécifique et que, suite à une demande du consultant M. Tarek Genena, les évaluateurs auraient la latitude de solliciter auprès des intéressés de réponses complémentaires plus ciblées au cours de leur travail de confrontation et de synthèse de l'information.

Point 5 de l'ordre du jour: **Questions diverses**

Un représentant a suggéré qu'une lettre soit adressée aux Parties contractantes pour leur demander de fournir à l'équipe d'évaluation tous les renseignements et les concours dont ils pourraient avoir besoin pour mener à bien leur tâche.

Point 6 de l'ordre du jour: **Conclusions et recommandations**

Le Secrétariat a confirmé que le document examiné au cours de la réunion serait, en plus de la partie méthodologique qui venait d'être discutée, remanié dans son ensemble par les évaluateurs afin de refléter l'ensemble des recommandations émanant des participants et ayant fait l'objet d'un consensus. En outre, il était prévu que, dans les prochains jours, un projet de rapport de la réunion serait adressé aux participants pour observations, puis finalisé pour adoption par correspondance.

Point 7 de l'ordre du jour : **Clôture de la réunion**

Après les civilités d'usage, le Coordonnateur du PAM a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 10 décembre 2004 à 13 heures.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

**ALBANIA
ALBANIE**

Ms Etleva Canaj
Deputy Minister of Environment
Ministry of Environment
27 Rruga e Durrësit
Tirana
Albania

Tel: 355-4-225134
Fax: 355-4-270625
E-mail: etlevamoe@abissnet.com.al

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE**

Mr Tarik Kupusovic
Special Advisor to the Minister of Physical Planning and
Environment
Hydro-Engineering Institute
S. Tomica 1
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: 387-33-207949
Fax: 387-33-207949
E-mail: mapbh@bih.net.ba

**CROATIA
CROATIE**

Mr Ljubomir Jeftic
Consultant to the
Ministry of Environmental Protection, Physical Planning
and Construction
Nova Ves 81
10000 Zagreb
Croatia

Tel: 385-1-4667662
Fax: 385-1-4667662
E-mail: ljubomir.jeftic@zg.htnet.hr

**CYPRUS
CHYPRE**

Mr Nicos Georgiades
Director for Environment
Ministry of Agriculture, Natural Resources and
Environment
1411 Nicosia
Cyprus

Tel: 357-22-303883
Fax: 357-22-774945
E-mail: ngeorgiades@environment.moa.gov.cy

**EUROPEAN COMMISSION
COMMISSION EUROPEENNE**

Ms Anne Burrill
Deputy Head of Unit
DG Environment - Unit E-1
Enlargement and Neighbouring Countries
European Commission
Office: BU9 05/151
1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 32-2-2954388
Fax: 32-2-2994123
E-mail: Anne.Burrill@cec.eu.int

**EGYPT
EGYPTE**

Mr Mohamed Borhan
Director of Coastal Zone Management Department
Cabinet of Ministers
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P.O. Box 955 Maadi
Cairo
Egypt

Tel: 20-2-5256483
Fax: 20-2-5256483
E-mail: noscp@link.net

**FRANCE
FRANCE**

Mme Emmanuèle Leblanc
Chargée de mission Méditerranée
Direction Générale de l'Administration, des Finances et
des Affaires Internationales
Service des Affaires Internationales
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
20 avenue de Ségur
75302 Paris
France

Tel: 33-1-42191705
Fax: 33-1-42191719
E-mail: emmanuele.lebalnc@environnement.gouv.fr

**GREECE
GRECE**

Mr Alexander Lascaratos
Professor
Department of Applied Physics
Laboratory of Ocean Physics and Modelling
University of Athens
Building Phys-V
Panepistimioupolis
157 84 Athens
Greece

Tel: 30-210-7276839
Fax: 30-210-7295282
E-mail: alasc@oc.phys.uoa.gr

**ISRAEL
ISRAEL**

Ms Valerie Brachya
Deputy Director General for Policy and Planning
Ministry of the Environment
P.O. Box 34033
5 Kanfei Nesharim Street
95464 Jerusalem
Israel

Tel: 972-2-6553850/1
Fax: 972-2-6553853
E-mail: valerie@sviva.gov.il

**ITALY
ITALIE**

Ms Angelica Carnelos
Advisor
Ministry for the Environment and Territory
Via Cristoforo Colombo, 44
00147 Rome
Italy

Tel: 39-06-57228183
Fax: 39-06-57228178
E-mail: carnelos.angelica@minambiente.it

Ms Maria Dalla Costa
Head of International Relations Service
APAT
Via Vitaliano Brancati, 48
00144 Rome
Italy

Tel: 39-06-50072160
Fax: 39-06-50072219
E-mail: dallacosta@apat.it

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Mr Mohamed Salem Hamouda
Technical Advisor
Environment General Authority
P. O. Box 17390
Al Gheran
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: 218-21-4870266 - 9080690
Mobile: 218-913759344
Fax: 218-61-70247
E-mail: Mshamouda@yahoo.com

**MALTA
MALTE**

Mr Vincent Gauci
Director
Resources Management Unit
Environment Protection Directorate
Malta Environment and Planning Authority

St. Francis Ravelin
Floriana
Malta

Tel: 356-22904106
Fax: 356-22902290
E-mail: vincent.gauci@mepa.org.mt

**MOROCCO
MAROC**

Ms Khadija Jdidi
Département de l'Environnement
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'environnement, et de l'eau
36, avenue Al Abtal Agdal
Rabat
Maroc

Tel: 212-37-772662
E-mail: dcop@minenv.gov.ma

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Mr Mitja Bricelj
Under Secretary
Nature Protection Authority
Ministry for Environment and Physical Planning
48 Dunajska
1000 Ljubljana
Slovenia

Tel: 386-1-4787384
Fax: 386-1-4787419
E-mail: mitja.bricelj@gov.si

**SPAIN
ESPAGNE**

Mr Marcelino Cabanas Ansorena
Ministro Consejero
Embassy of Spain in Athens
Dionissiou Areopagitou 21
117 42 Athens
Greece

Tel: 30-210-9213123
Fax: 30-210-9213090
E-mail: emb-esp@otenet.gr

**TUNISIA
TUNISIE**

M. Mohamed Ali Ben Temessek
Responsable du Service des Ressources biologiques
Direction de la Conservation de la Nature et du Milieu
Rural
Direction générale de l'Environnement et de la Qualité de
la Vie
Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des
Ressources Hydrauliques
Centre Urbain Nord
1080 Tunis
Tunisia

Tel: 216-71-704000 (poste 293)

Fax: 216-71-704340

E-mail: mtemessek@yahoo.fr

M. Habib Ben Moussa

Directeur

Agence Nationale de Protection de l'Environnement
(ANPE)

12 Rue Cameroun

1002 Tunis Belvédère

Tunisie

Tel: 216-71-840221

Fax: 216-71-890032

E-mail: h.bmoussa@apal.nat.tn

**TURKEY
TURQUIE**

Mr Ufuk Kucukay

Expert

Foreign Relations and EU Department

Ministry of Environment and Forestry

Iskitler Cad. No 98

Ankara

Turkey

Tel: 90-312-38040510 Ext:3553

Fax: 90-312-3846083

E-mail: ukucukay@hotmail.com

Mr Ahmet Rifat Ilhan

Assistant Expert

Environmental Management General Directorate

Marine and Coastal Management Department

Ministry of Environment and Forestry

Eskisehir Yolu 8 Km

06100 Ankara

Turkey

Tel: 90-312-2879963 Ext:2423

Fax: 90-312-2855875

E-mail: arilhan@cevre.gov.tr

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

Mr Paul Mifsud
Coordinator
Tel: 30-210-72 73 101
E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

Mr Arab Hoballah
Deputy Coordinator
Tel: 30-210-72 73 126
E-mail: hoballah@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili
MED POL Coordinator
Tel: 30-210-72 73 106
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Mr Khaled Ben Salah
Fund/Administrative Officer
Tel: 30-210-7273104
E-mail: bensalah@unepmap.gr

Mr Baher Kamal
Information Officer
Tel: 30-210-7273103
E-mail: baher@unepmap.gr

48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece
Fax: 30-210-7253196-7
<http://www.unepmap.gr>

Mr Delmar Blasco
MAP Consultant
Director
C&N - Community and Nature
c/Escoles 4
17761 Cabanes
Spain
Tel. +34-972-508589
Mobile: +34-669-811965
E-mail: dablasco@wanadoo.es

Mr Tarek Genena
MAP Consultant
6 El Aziz Osman Street
11211 Zamalek
Cairo
Egypt
Tel: 20-2-7359078 – 7356941
Fax: 202-7365397
E-mail: genena@ecoconserv.com

Mr Thymios Papayannis

MAP Consultant
23 Voucourestiou Street
10671 Athens
Greece

Tel : 30-210-3600712-4
Fax : 30-210-3629338
E-mail : thymiop@med-ina.org

**CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE
BLUE PLAN (BP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU
PLAN BLEU (CAR/PB)**

Ms Sophie Beranger

Deputy Director
Plan Bleu
CAR/PB
15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
France

Tel: 33-4-92387130/33
Fax: 33-4-92387131
E-mail: sberanger@planbleu.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE
PRIORITY ACTIONS PROGRAMME
(PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU
PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES
(CAR/PAP)**

Mr Ivica Trumbic

Director
Priority Actions Programme
Regional Activity Centre (PAP/RAC)
11 Kraj Sv. Ivana
21000 Split
Croatia

Tel: 385-21-340470/1
Fax: 385-21-340490
E-mail: ivica.trumbic@ppa.htnet.hr
Web: <http://www.pap-thecoastcentre.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
SPECIALLY PROTECTED AREAS
(SPA/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LES AIRES SPECIALEMENT
PROTEGEES (CAR/ASP)**

Mme Zeineb Belkhir

Directrice
RAC/SPA
Specially Protected Areas Regional Activity
Centre
Boulevard Yasser Arafet
B.P. 337
1080 Tunis Cedex
Tunisia

Tel: 216-71-206649 & 216-71-206485
Fax: 216-71-206490
E-mail: zeineb.belkhir@rac-spa.org.tn
<http://www.rac-spa.org.tn>

Annexe II

Ordre du jour de la réunion de lancement de l'évaluation externe du PAM

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur et élection du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Évaluation externe du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM)
 - 4.1 Objet et portée de l'évaluation
 - 4.2 Contexte et teneur de l'évaluation
 - 4.3 Méthodologie de l'évaluation
 - 4.4 Rôle des PFN du PAM
5. Questions diverses
6. Conclusions et recommandations
7. Clôture de la réunion

Annexe III

Déclaration du Coordonnateur à la réunion de lancement de l'évaluation externe du PAM (Athènes, 9-10 décembre 2004)

Chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à Athènes et à vous remercier d'avoir accepté notre invitation à participer à cette réunion destinée à lancer l'évaluation externe d'ensemble du Plan d'action pour la Méditerranée. Il y a parmi vous ceux qui ont rejoint le processus au cours des dernières années et ceux qui l'accompagnent depuis longtemps, sinon depuis son tout début voici 30 ans. Par conséquent, nous avons là la bonne composition qui va nous permettre d'examiner de manière constructive la direction que nous souhaitons voir le PAM emprunter au cours des prochaines années tout en tirant parti des expériences et leçons précieuses des trois dernières décennies.

Permettez-moi de vous présenter les membres de l'équipe chargée de l'évaluation, à savoir M. Delmar Blasco qui l'anime, M. Tarik Genena et M. Thymios Papayannis. Au cours de la réunion, ils exposeront la méthodologie qu'ils comptent adopter et l'approche qu'ils proposent pour la réalisation de l'exercice. Cet après-midi, si vous en convenez, ils dirigeront les débats au sein des groupes de travail sur les tâches à accomplir et qui sont énumérées dans le principal document de la réunion. Les recommandations qui émaneront de ces travaux seront prises en compte par les membres de l'équipe et incorporées dans le rapport final de la réunion qui sera distribué au cours des prochaines semaines.

Nous lançons cette évaluation en application de la décision prise par les Parties contractantes lors de leur dernière réunion à Catane. Cette tâche permettra de mener à bien le processus d'évaluation qui comprenait également l'évaluation sectorielle de tous les Centres d'activités régionales. Avant la fin de l'année, les évaluations du MED POL, du CAR/PP et du CAR/TDE auront également été achevées.

L'entreprise que nous engageons aujourd'hui n'est pas quelque chose de nouveau. C'est encore récemment, l'an passé, qu'a été réalisée une «Évaluation stratégique du cadre général de la Convention de Barcelone (organes opérationnels et Unité de coordination)» par un groupe de réflexion («think tank») mis en place par le Bureau. Ce groupe se composait du Président du Bureau des Parties contractantes (Monaco à l'époque), d'un représentant d'un pays méditerranéen membre de l'Union européenne (Grèce), d'un représentant d'un pays méditerranéen du Sud ou de l'Est (Syrie) et d'un représentant d'un pays méditerranéen candidat à l'adhésion à l'Union européenne (la Slovaquie à l'époque). Ils étaient assistés de deux experts et de membres du Secrétariat. Deux membres de ce groupe de réflexion se retrouvent parmi nous aujourd'hui, je veux parler de M. Alexandre Lascaratos (Grèce) et de M. Mitja Bricelj (Slovénie).

Je suis sûr que vous conviendrez avec moi qu'il existe suffisamment d'études et d'évaluations et que l'exercice que nous amorçons aujourd'hui devrait constituer l'acte final et présenter aux Parties contractantes, lors de leur prochaine réunion en Slovaquie, des propositions pour que le PAM reste une institution pertinente dans la région. Le PAM traverse une crise et se trouve sans aucun doute à la croisée des chemins. Il lui faut définir son rôle futur au sein d'un environnement international en pleine évolution, en tenant compte du contexte régional et du contexte national des pays méditerranéens. Tout comme par le passé, le PAM doit s'adapter aux réalités nouvelles du monde, notamment après les

sommets de Rio et de Johannesburg et les nouveaux instruments juridiques environnementaux adoptés aux niveaux international et européen. Il lui faut faire de même aujourd'hui, face aux nouvelles questions qui se font jour sur les deux fronts.

Je vais évoquer brièvement quelques questions importantes dans le contexte desquelles cet exercice devrait être réalisé, et ce dans le simple but de susciter le débat.

L'une des questions les plus importantes, sinon la plus importante, est l'état actuel de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et des Protocoles y relatifs, qui constituent le cadre juridique du PAM. Comme nous le savons, la version modifiée de la Convention est entrée en vigueur le 9 juillet 2004. Il a donc fallu près de dix ans pour arriver à ce résultat. Il reste encore six pays qui ne l'ont pas ratifiée. Quatorze pays ont accepté les amendements au Protocole «immersions» révisé, et treize les amendements au Protocole «tellurique». En outre, quatorze Parties contractantes ont ratifié le nouveau Protocole «ASP & biodiversité», quatre le Protocole «offshore», quatre le Protocole «déchets dangereux» et sept le Protocole «prévention et situations critiques». Sur ces instruments nouveaux et révisés, et mis à part la Convention modifiée, le nouveau Protocole «ASP & biodiversité» et le nouveau Protocole «prévention et situations critiques» sont entrés en vigueur, mais pas le Protocole «tellurique» révisé, sans parler des Protocoles «déchets dangereux» et «offshore» dont la ratification se fait attendre depuis des années. Or il convient de remédier à l'absence de ratification de ces instruments juridiques si l'on veut sauvegarder la crédibilité du PAM. L'absence de ratification constitue en outre un handicap pour le PAM lorsqu'il en vient à réaliser ses activités.

Nous avons également une situation où certaines Parties contractantes sont en contradiction avec les dispositions de la Convention de Barcelone et je vais vous dire pourquoi. La Convention stipule, au par. 1 de son article 29: «Nul ne peut devenir Partie contractante à la présente Convention s'il ne devient en même temps Partie à l'un au moins des protocoles», avant de poursuivre aussitôt: «Nul ne peut devenir Partie contractante à l'un quelconque des protocoles s'il n'est pas, ou ne devient pas en même temps, Partie contractante à la présente Convention». Cette disposition est très claire. Or il se trouve que certaines Parties contractantes ont ratifié un Protocole mais non la Convention, et vice-versa. Naturellement, les pays ont leurs propres raisons et explications pour cet état de choses. Mais il n'en demeure pas moins que cela est un manquement aux prescriptions juridiques. De concert avec l'État dépositaire – l'Espagne -, le Secrétariat compte contacter ces pays pour les aider à activer la ratification des instruments nécessaires afin qu'ils sortent de cette contradiction. Dans le même temps, les pays qui n'ont pas encore ratifié tel ou tel de ces instruments juridiques seront encouragés à la faire. Mais qu'allons-nous faire si la situation perdure?

La crédibilité du PAM repose aussi sur la mise en œuvre de ses instruments juridiques. Il n'est pas possible d'avoir des Protocoles qui restent lettre morte. L'un des moyens de veiller à la mise en œuvre consiste à instaurer un mécanisme de respect des engagements. Les deux processus vont de pair. A la différence d'autres Conventions, celle de Barcelone ne comporte pas de mécanisme de respect des obligations. Maintenant que sa version modifiée est entrée en vigueur, le processus que l'on vient tout juste d'engager pour élaborer un mécanisme de mise en œuvre et de respect des obligations doit être accéléré. En outre, l'exercice d'établissement/soumission des rapports est devenu désormais une obligation juridique aux termes de l'article 2 de la Convention révisée.

Au plan institutionnel, deux importantes composantes de la structure du PAM appellent une attention spéciale, à savoir les Centres d'activités régionales et la Commission méditerranéenne du développement durable.

En ce qui concerne la première composante, tous les CAR et le MED POL ont, peu ou prou, au fil des années, mis en œuvre plusieurs programmes d'action et initiatives en application de diverses dispositions des Protocoles. Certains ont obtenu de meilleurs résultats que d'autres, il en est qui ont connu des hauts et des bas. Mais il est un aspect négatif que plusieurs Parties contractantes ont périodiquement soulevé et qui est le fait que les CAR mènent une action trop indépendante de l'Unité de coordination d'Athènes.

Cette situation a ses avantages puisqu'elle confère aux CAR la flexibilité qui leur permet d'être proactifs et de prendre l'initiative dans leurs domaines de compétence respectifs.

Ce manque de synergie entre les CAR provient principalement du fait qu'ils n'ont pas le même statut juridique. Le MED POL opère entièrement sous l'égide de l'Unité de coordination. Le REMPEC doit répondre de son action à la fois au PNUE et à l'OMI. Et il y a des CAR avec un statut Nations Unies, d'autres avec un statut national qui sont financés sur le Fonds d'affectation et d'autres avec un statut national mais qui ne relèvent pas du budget du PAM. Compte tenu de cette situation, l'évaluation devrait formuler des recommandations pour introduire une meilleure coordination et harmonisation entre les CAR et l'Unité de coordination.

Une autre question cruciale concerne le rôle futur de la CMDD. Des débats ont souvent eu lieu, principalement mais non exclusivement au cours des réunions de la Commission, sur sa nature et sa mission. Des interrogations ont porté sur le rythme auquel elle a mené ses travaux depuis sa première réunion en 1996. Et la grande question est de savoir ce qui se passera une fois que la SMDD aura été adoptée à la prochaine réunion des Parties contractantes. Quel rôle aura-t-elle? Qui supervisera la mise en œuvre de la stratégie, et comment? Aura-t-on encore besoin de cette structure une fois que le processus de formulation de la stratégie aura été mené à bien? Telles sont certaines des questions auxquelles l'exercice d'évaluation devrait apporter des réponses.

Le développement des relations entre le PAM et l'Union européenne est également une partie importante de l'exercice d'évaluation, eu égard notamment au dernier élargissement qui a porté à sept le nombre des Parties contractantes membres de l'Union européenne. Et ce nombre devrait encore s'accroître à l'occasion de nouveaux élargissements au cours de la mise en œuvre du PAM Phase III.

Il convient aussi de tenir compte du développement de politiques et de législations communautaires dans des domaines déjà couverts par le PAM. Mentionnons à ce sujet la stratégie marine européenne en cours d'élaboration et à laquelle le PAM participe activement par le biais du MED POL. Le REMPEC prévoit d'exécuter le projet Safemed pour le compte de l'OMI avec le concours financier de la Commission européenne. Une coopération similaire existe entre des composantes du PAM et des services de la Commission européenne dans différents domaines. Outre qu'elle est une Partie contractante et qu'elle est actuellement membre du Bureau, la Commission européenne est également membre de la CMDD.

Il ne fait aucun doute qu'il existe, de la part de la Commission européenne, le souhait sincère et la volonté d'œuvrer avec le PAM à la réalisation du développement durable dans la région, comme on a pu le constater au cours des contacts noués avec des responsables de la CE à Bruxelles tout comme avec l'intention explicite de la Commission d'associer le PAM à la mise en œuvre de ses politiques régionales en Méditerranée, sans parler de l'engagement spécifique, inscrit dans la Déclaration d'Athènes de juillet 2002, d'établir sur une base plus concrète les relations et la coopération entre le PAM et le partenariat euro-méditerranéen.

Tirant parti de ces développements favorables dans les relations entre le PAM et la CE, et en application de la décision des Parties contractantes à Catane, le Secrétariat du PAM et les services compétents de la CE ont amorcé le processus d'élaboration d'un programme conjoint. Il est dans l'intention du Secrétariat du PAM que ce programme de travail soit prêt à être soumis à la prochaine réunion des Parties contractantes, pour adoption, et qu'il soit mis en œuvre au cours du PAM Phase III. Ces évolutions positives doivent être prises en compte par l'équipe chargée de l'évaluation lorsqu'elle définira les relations futures entre les deux organisations.

Tout aussi importantes sont la coopération et la synergie du PAM avec d'autres conventions et programmes. Le PAM ne devrait pas travailler en isolement mais forger des alliances avec les conventions et les institutions des Nations Unies qui ont des objectifs similaires, comme la Convention de Bâle et la Convention sur la diversité biologique, ainsi que le CDD/ONU et d'autres mers régionales du PNUE.

L'orientation future du PAM et ses relations avec d'autres organisations et processus régionaux et mondiaux, aux niveaux tant international qu'europpéen, sont un autre élément déterminant de l'exercice d'évaluation. De même, l'exercice devrait permettre de préciser comment le PAM pourrait renforcer ses relations avec des institutions financières comme le FEM et la BEI en vue de mettre en place des mécanismes de financement, similaires aux projets FEM, pour aider les pays méditerranéens à exécuter des projets d'infrastructures pour combattre la pollution d'origine terrestre, protéger la biodiversité, prévenir la pollution marine et d'autres formes de pollution dans la région.

Le rôle des points focaux nationaux du PAM dans l'avenir est également un aspect essentiel de l'ensemble de l'exercice. Là encore, il nous faut constater que certains points focaux sont plus actifs que d'autres. Il en est en peut-être, parmi eux, qui ne savent avec précision quel est leur rôle car on leur en a jamais expliqué l'importance, en dépit du fait que ce sont eux qui doivent promouvoir la coordination intersectorielle et rehausser la visibilité du PAM au niveau de leurs pays respectifs. La question a été soulevée à la dernière réunion du Bureau et le Secrétariat a été invité à définir un rôle approprié pour les points focaux du PAM. Selon moi, cet aspect n'a pas reçu à ce jour l'attention qu'il mérite et c'est peut-être ce qui explique le faible profil qui caractérise ces points focaux nationaux au niveau national. Il n'est donc pas étonnant que le PAM et ses composantes soient peu connus dans les pays méditerranéens, sans parler hors de la Méditerranée.

Voilà qui m'amène au dernier point que je souhaite souligner et qui est tout aussi important, à savoir la visibilité du PAM. Il convient d'admettre qu'il existe encore beaucoup à faire à cet égard. C'est seulement au cours de ces dernières années que le PAM a pris conscience de l'importance de cette question, et de l'information du public qu'elle implique. Même le site web du PAM, qui est aujourd'hui l'outil le plus efficace pour la diffusion de l'information, n'a pas correctement, voire pas du tout fonctionné. Les publications du PAM ont été peu nombreuses et espacées, et leur qualité demande à être améliorée.

Des mesures ont été déjà amorcées pour remédier à ce manque de visibilité. Un nouveau site web est en cours d'élaboration et devrait entrer en service avant la fin du mois. Il deviendra ainsi possible de télécharger les documents et rapport du PAM, un service souvent réclamé. En outre, à l'occasion du trentième anniversaire du PAM, d'autres initiatives sont prises aux mêmes fins de visibilité. Mais il reste bien des améliorations à apporter. Cet aspect devrait également être traité dans le rapport d'évaluation.

Comme je l'ai dit au début, il ne s'agit là en aucune façon d'une liste exhaustive des questions à aborder. Je ne n'ai fait que mettre en relief certains des aspects que, selon moi, les évaluateurs auront à examiner. Naturellement, ce n'est pas une tâche facile et votre

pleine participation à la présente réunion et votre coopération tout au long de cet important exercice devraient permettre d'aider les membres de l'équipe à s'acquitter de leur tâche de la manière la plus efficace et la plus diligente

Je vous en remercie en leur nom.